

REGLES MEDICALES - LICENCE HANDISPORT

Ce schéma des règles médicales a pour objectif de vous décrire les différents cas de figure où un Certificat médical d'Absence de Contre-Indication (CACI) est obligatoire, le Questionnaire de Santé FFH (majeur ou mineur) est suffisant ou si aucun document n'est à fournir.

Il est de la responsabilité du **club** de vérifier que les documents médicaux (Certificat d'Absence de Contre-Indication (CACI) ou Questionnaire de Santé (QS)) fournis par le licencié sont conformes aux règlements fédéraux. Le club doit conserver ces documents (CACI ou attestation de réponse au QS) et les tenir à disposition de la fédération en cas de besoin.

LICENCIÉ(E) MINEUR

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

PREMIÈRE LICENCE

- OPTION LOISIR
- OPTION CADRE PRATIQUANT

RENOUVELLEMENT
LICENCE

- OPTION COMPÉTITION
- OPTION LOISIR
- OPTION CADRE PRATIQUANT

PREMIÈRE DEMANDE
OU RENOUELEMENT
D'UNE OPTION **CADRE
NON PRATIQUANT**

RIEN À FOURNIR

CACI

PREMIERE OPTION
DANS UNE DISCIPLINE

- OPTION COMPÉTITION
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

RENOUVELLEMENT
OPTION DANS UNE
DISCIPLINE

- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

LICENCIÉ(E) MAJEUR

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

RENOUVELLEMENT
LICENCE

- OPTION LOISIR
- OPTION CADRE PRATIQUANT

CACI

PREMIÈRE OPTION
DANS UNE DISCIPLINE

- OPTION CADRE PRATIQUANT, LOISIR ET COMPÉTITION
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

RENOUVELLEMENT
OPTION DANS UNE
DISCIPLINE

- OPTION COMPÉTITION
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS

* Les activités à contraintes particulières sont les suivantes : plongée, tir sportif, biathlon et ball-trap.
Pour la plongée, la première année, le CACI doit être délivré par un médecin fédéral FFH ou FFESSM.

REGLES MEDICALES - ATP HANDISPORT

PASS'SPORT 2 JOURS

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

DEMANDÉ POUR
CHAQUE PASS'SPORT
2 JOURS

PREMIÈRE DEMANDE OU
RENOUVELLEMENT D'UN
ATP NON PRATIQUANT

RIEN À FOURNIR

CACI

- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*

ATP LONGUE DURÉE

QUESTIONNAIRE DE SANTÉ FFH

RENOUVELLEMENT
ATP LONGUE DURÉE

CACI

- **PREMIER** ATP LONGUE DURÉE
- SI AU MOINS UNE RÉPONSE "OUI" AU QS
- ACTIVITÉS À CONTRAINTES PARTICULIÈRES*

* Les activités à contraintes particulières sont les suivantes : plongée, tir sportif, biathlon et ball-trap.
Pour la plongée, la première année, le CACI doit être délivré par un médecin fédéral FFH ou FFESSM.